

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **27^e jour du mois de juin 2017**, Salle du Conseil , à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Il est donc procédé comme suit :

2017-200
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :
d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

2017-201
RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - MANDAT POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS (APPEL D'OFFRES 2017-016)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour l'inspection et le nettoyage de ses conduites d'égouts;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 14 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé au soumissionnaire de présenter un prix pour le nettoyage et un pour l'inspection;

CONSIDÉRANT que la Ville ne désire que faire l'inspection de ses conduites et non le nettoyage;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit, pour ce qui est de la portion inspection des conduites;

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Groupe ADE Estrie inc.	16 981.83\$
Beauregard Environnement Ltée	27 540.94\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat d'inspection de ses conduites d'égouts au Groupe ADE Estrie inc. pour le montant inscrit à la soumission pour la portion inspection des conduites seulement soit 16 981,83 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2017-202

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - MANDAT POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD ST-LUC (APPEL D'OFFRES 2017-017)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux d'élargissement du boulevard Saint-Luc;

CONSIDÉRANT qu'un soumissionnaire a déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 15 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Groupe Gagné Construction inc.	192 827,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat d'élargissement du boulevard Saint-Luc à l'entreprise Groupe Gagné Construction inc. pour un montant de 192 827,00 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

2017-203

LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos procède à la location d'un camion écurer de la compagnie Machinerie agricole Bois-Francs pour un montant de 12 500\$ pour un mois.

Adoptée

2017-204

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 (ZONE 233-C ET 13-P)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a adopté en 2006 le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que la procédure pour modifier le règlement de zonage débute avec l'adoption d'un premier projet de règlement de modification qui sera par la suite soumis à une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE le Conseil de la Ville d'Asbestos adopte le premier projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zones 233-C et 13-P) tel que présenté en annexe à cette résolution.

QUE le Conseil de la Ville d'Asbestos délègue à la greffière la tâche de choisir la date, l'heure et le lieu pour la tenue de la consultation publique à l'égard de ce projet de règlement;

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-XXX
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 (ZONES 233-C et 13-P)**

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement de zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

LES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES

Article 1.-

La grille des spécifications pour la zone 233-C est modifiée de façon à y permettre les usages « Centre de sport ou de loisirs intérieur » et « Centre de sport extérieur intensif »;

Article 2.-

La grille des spécifications pour la zone 13-P est modifiée de façon à permettre spécifiquement l'usage cabane à sucre comme usage principal ou usage secondaire sur le lot boisé numéro 4 078 459. Dans le cas d'une construction d'une cabane à sucre, des marges de recul de 25 mètres par rapport à toute limite de propriété doivent être respectées.

Adoptée

2017-205

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h55.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général**